



A CONSERVER

# COMMUNE D'HERBEUMONT

## PÉNURIE ET RISQUE DE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

### AVIS A LA POPULATION

#### **Une pénurie, un délestage ? Pourquoi ?**

Une pénurie d'électricité survient lorsque la production diminue fortement et/ou que l'électricité ne peut être importée en quantité suffisante pour satisfaire la demande des consommateurs.

Pourquoi maintenant ? D'une part, en hiver, nous consommons plus d'électricité pour le chauffage et/ou l'éclairage. D'autre part, notre capacité de production électrique est actuellement réduite.

Pour éviter une situation de pénurie, plusieurs solutions sont mises en place au niveau Fédéral (dont le plan de délestage, en ultime recours), mais nous pouvons aider à diminuer le risque de délestage en gérant mieux notre consommation électrique et en évitant les gaspillages !

Ce feuillet a pour but de vous informer afin que les éventuelles coupures d'électricité dans le cadre d'un délestage puissent se passer en toute sécurité et sérénité.

La Bourgmestre,

Catherine MATHELIN

**NOTRE COMMUNE RISQUE-T-ELLE  
D'ÊTRE TOUCHÉE PAR LE PLAN DE  
DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE ? P. 2**

---

**EN CAS DE DÉLESTAGE, COMMENT  
ET QUAND EST-ON PRÉVENU ?  
ET SI J'AI UN GROUPE  
ÉLECTROGÈNE OU DES PANNEAUX  
PHOTOVOLTAÏQUES ? P. 3**

---

**QUE FAIRE AVANT, PENDANT ET  
APRÈS UNE COUPURE  
D'ÉLECTRICITÉ ? P. 4  
CELLULE DE CRISE ET POINTS DE  
CONTACT POPULATION -CONTACTS  
ET LIENS UTILES.  
P. 5 - 6**

---

**ET SI JE NE PEUX PAS ME PASSER  
D'ÉLECTRICITÉ ?  
P. 6 - 7**

---

**QUELQUES CONSEILS UTILES  
POUR BIEN VIVRE UNE COUPURE  
D'ÉLECTRICITÉ. P. 9**

**COMMUNE D'HERBEUMONT**

Point de contact « Délestage  
électrique »

[www.herbeumont.be](http://www.herbeumont.be)

Sabine Timmermans

Tél. : 061/210.333

Email :

[sabine.timmermans@herbeumont.be](mailto:sabine.timmermans@herbeumont.be)





**NOTRE COMMUNE RISQUE-T-ELLE D'ÊTRE TOUCHÉE  
PAR LE PLAN DE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE ?**

Le plan de délestage comprend 6 tranches. Chaque tranche représente 500 MW, qui seront déconnectés en cas de délestage. Les tranches sont réparties sur les différentes provinces ou régions belges. S'il y a une pénurie et que les mesures de réduction de la consommation sont insuffisantes, une première tranche va être délestée. Cela permettra de maintenir la stabilité du réseau. Si cela ne suffit pas, une deuxième tranche pourrait alors être délestée. Un délestage durerait environ de 2 à 5 heures. S'il faut à nouveau délester plus tard, on commencera par une autre tranche. Un système de rotation est prévu pour ne pas toujours affecter les mêmes personnes. C'est au niveau fédéral que ces décisions seront prises.

**Notre commune se trouve dans la tranche 1 du plan de délestage.**

Cette tranche a été divisée en 2 parties :

- Tranche 1A : Herbeumont
- Tranche 1B : Saint-Médard, Martilly, Menugoutte, Straimont

-----

**COMMENT NOUS PRÉPARER ET ESSAYER DE DIMINUER NOTRE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE POUR  
SURMONTER VOIRE ÉVITER UNE COUPURE DE COURANT EN CAS DE PÉNURIE ?**

**2**

Diminuer la consommation électrique aux heures de grande consommation (17h00-20h00) :

APPAREILS	CONSEILS
Ordinateur et imprimante	Décaler l'utilisation avant 17h00 ou après 20h00, ou choisir l'ordinateur portable et travailler sur batterie plutôt que le PC fixe
Appareils produisant de la chaleur ou à forte puissance	Eviter les appareils gourmands en électricité aux heures de pointe : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, fours, bouilloire, imprimante, ascenseur, friteuse, sèche-cheveux, aspirateur, fer à repasser, chauffage d'appoint électrique...Utilisez ces appareils de préférence après 22h00.
Eclairage	Eteindre les éclairages décoratifs ainsi que les lumières dans les pièces inoccupées, et limiter les luminaires en fonction de la tâche à accomplir (cuisiner, lire, autre activité,...)
Chauffage électrique	Chauffer les pièces de vie (cuisine et living) à une température de maximum de 19°C à 20°C et diminuer la température la nuit et en cas d'absence
Mode veille	Ne pas laisser les appareils électriques en mode veille (ordinateurs, télévision, décodeur, lecteur DVD, chaîne hi-fi...). Les débrancher ou éteindre complètement, via une multiprise à interrupteur par exemple, ceux qui consomment encore lorsqu'ils sont coupés (oui cela existe !)

**INCITEZ VOTRE FAMILLE, VOS AMIS, VOS PROCHES A EN FAIRE AUTANT !!!**



## COMMENT ET QUI NOUS PREVIENDRA EN CAS DE DÉLESTAGE ?

7 jours avant un risque avéré de pénurie, les ministres compétents avertiront la population de la nécessité de réduire sa consommation d'électricité.

Si les efforts de chacun ne suffisent pas, ils décideront en dernier ressort, la veille du jour de la pénurie, quelles sont les cabines (réparties en tranches sur le pays – pour rappel, la commune d'Herbeumont se trouve en tranche 1A et 1B) qui seront coupées en électricité.

Vous serez informés par voie de presse (radio, télé, presse écrite), mais également par des avis sur différents sites internet (voir rubrique Contacts et liens utiles), 24 heures à l'avance du fait que vous risquez d'être privés d'électricité le lendemain, entre 17 et 21h environ. Vous aurez donc la possibilité de vous y préparer.

### Quelles conséquences pour la population?

Pour la plupart d'entre nous, une coupure électrique de quelques heures est tout à fait supportable. Vous devez cependant être conscient que certains éléments quotidiens feront défaut. Différentes situations peuvent se présenter lors d'une coupure d'électricité :

- la téléphonie fixe pourrait être perturbée, tout comme, un peu plus tard, la téléphonie mobile ;
- l'éclairage ne fonctionnera pas ;
- les appareils électriques comme les frigos, surgélateurs, télévisions, ordinateurs... seront à l'arrêt ;
- il ne sera pas possible de recharger les appareils électriques ;
- les chaudières seront coupées ; les poêles à pellets ne fonctionneront plus ;
- les ascenseurs et les portes de garage automatiques ne fonctionneront pas ;
- les installations de pompage pour éviter les inondations s'arrêteront ;
- la pression de l'eau diminuera.

### Quelles conséquences dans l'espace public?

A quoi pourriez-vous être confrontés si vous vous trouviez hors de chez vous au moment d'une coupure électrique ?

- Les stations-service ne fonctionneront pas dans les régions concernées.
- Les passages à niveau seront fermés.
- L'éclairage public et les feux de signalisation seront éteints.
- Les trains pourraient être à l'arrêt.
- Le réseau de téléphonie et les centrales d'aide 100 et 112 pourraient être surchargés.
- Les distributeurs de billets ne fonctionneront pas.

-----

### Et si j'ai un générateur de secours – un groupe électrogène ? **Attention !**

Si vous achetez un groupe électrogène, faites-le installer par un professionnel pour limiter le risque de court-circuit. Plus le groupe est puissant, plus ce risque est élevé.

Si vous disposez d'un générateur de secours, vous devez cesser de le faire fonctionner quand le courant se rétablit. Débranchez-le afin d'éviter un court-circuit.

Pourrai-je encore injecter ou utiliser l'énergie produite par mes panneaux solaires sur le réseau lorsque ma zone sera délestée ? Le délestage sera éventuellement nécessaire aux périodes de pointe de consommation, soit entre 17h et 20h en hiver. Vu que les jours raccourcissent, il n'y aura probablement pas de production solaire au moment du délestage. S'il fallait procéder à un délestage en journée pour des raisons exceptionnelles, il ne vous sera pas possible d'injecter de l'énergie sur le réseau étant donné que votre installation ne sera plus alimentée en électricité.

N'hésitez pas à contacter votre installateur pour plus d'informations !

Et si j'ai un poêle à pellets ? Il est conseillé d'éteindre le poêle à pellets AVANT la coupure d'électricité afin d'éviter que des gaz de combustions encore présents ne s'infiltrent dans l'habitation en l'absence du fonctionnement de l'extracteur de fumée intégré au poêle.



## ENTREPRENDRE DES ACTIONS EN CAS DE PÉNURIE ÉLECTRIQUE

Contrairement aux cas de coupures de courant inopinées, en situation de pénurie électrique, les autorités peuvent se préparer plus concrètement. Le Centre fédéral de crise collabore étroitement avec les services des gouverneurs, les bourgmestres, les autorités fédérales et régionales, les fédérations patronales etc. Ensemble, ils peuvent anticiper autant que possible les conséquences potentielles et entreprendre les actions préventives nécessaires.

En tant que citoyen, vous pouvez également vous informer et vous préparer. La solidarité est importante et par des petits gestes vous pouvez contribuer à diminuer le risque de pénurie et/ou prendre soin de personnes isolées ou fragilisées.

### QUE FAIRE AVANT UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ PRÉVUE POUR PLUSIEURS HEURES ?

- Chargez votre GSM (mais gardez à l'esprit que les réseaux de téléphonie mobile et fixe peuvent être perturbés durant une panne électrique).
- Préparez un kit d'urgence : radio à piles, lampe torche électrique et bougies ou bougies chauffe-plats (toujours placées dans des supports adéquats), médicaments, couvertures, vêtements chauds,...
- Prévoyez de la nourriture à consommer froide et des bouteilles thermos d'eau chaude (p.ex. pour les biberons des jeunes enfants).
- Gardez votre congélateur fermé (quelques heures de coupure d'électricité ne suffisent pas à décongeler les aliments) et conservez-y un sac à glaçons qui vous servira d'indicateur de contrôle après une coupure d'électricité.
- Prévenez vos proches et vos voisins vulnérables.

### QUE FAIRE PENDANT UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ANNONCÉE ?

#### Quelques conseils :

- Débranchez les appareils électriques sensibles (TV, ordinateur) pour éviter les dégâts dus à une surtension au rallumage.
- Pour les mêmes raisons, réglez le thermostat de votre chaudière sur le minimum.
- Limitez vos déplacements en voiture.
- Restez à l'écoute des médias (via une radio à piles ou votre autoradio).
- Préférez les lampes torches (ou des bougies chauffe-plats) aux bougies.
- Placez les bougies (ou des bougies chauffe-plats) dans un support approprié et sur une surface incombustible. Ne les laissez jamais sans surveillance et éteignez-les avant d'aller vous coucher.
- Évitez d'ouvrir inutilement votre frigo ou votre congélateur.
- Téléphonnez seulement en cas de réelle nécessité pour ne pas saturer le réseau (lors d'une coupure de courant, le trafic téléphonique peut subir des dérangements).
- Fermez portes et fenêtres pour conserver la chaleur de vos pièces.
- Si vous chauffez au gaz, au pétrole, au charbon ou au bois, gardez une aération de la pièce suffisante pour éviter l'asphyxie au monoxyde de carbone.
- Gardez un interrupteur en position « allumé » pour savoir quand le courant sera rétabli.

### QUE FAIRE APRÈS UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ANNONCÉE ?

#### Une fois le courant rétabli, tenez compte des conseils suivants :

- **Afin d'éviter tout risque de nouvelle coupure**, n'allumez pas tous vos appareils électriques en même temps. Laissez le système électrique se stabiliser, vous éviterez ainsi une surcharge.
- Vérifiez l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs et congélateurs. Si vous suspectez une détérioration, jetez-la ! Il en va de votre santé !
  - Par mesure de contrôle, placez un sac à glaçons au congélateur. Si les glaçons ont fondu puis gelé à nouveau, le risque est grand que la nourriture soit avariée.
  - Sachez que des aliments peuvent demeurer congelés pendant 24 voire 36 heures si la porte du congélateur est restée fermée. Dans ce cas, vous pouvez encore consommer la nourriture sans danger.
- Si durant la coupure de courant, vous avez utilisé votre kit d'urgence (voir conseil « que faire avant une coupure d'électricité »), veillez à le compléter en prévision d'une nouvelle situation d'urgence.
- Prenez des nouvelles de vos proches et de vos voisins vulnérables.

# ET SI J'AI QUAND MÊME UN GROS PROBLÈME PENDANT LA COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ?

## LES NUMÉROS DES SERVICES DE SECOURS RESTENT TOUJOURS JOIGNABLES :

**100** (pompiers-secours médical), **101** (police) – **112** (numéro général de secours)

## CELLULE DE CRISE

En prévision du risque de délestage électrique de cet hiver, une CELLULE DE CRISE COMMUNALE est mise en place. Son rôle est de faire remonter vers les services de secours et, le cas échéant, vers le niveau provincial, les problèmes URGENTS rencontrés lors d'une coupure d'électricité, et de relayer les décisions/recommandations des autorités fédérales et provinciales.

Elle est composée de : - Catherine MATHELIN, Bourgmestre  
- Albert CLAUDE, Président CPAS  
- Sabine TIMMERMANS, Responsable planification d'urgence  
- Anne-Laure BASTIN, Agent technique en Chef

Téléphone cellule de crise (uniquement pendant la coupure d'électricité annoncée) : 061/41.47.37

## POINT DE CONTACT POPULATION:

Le point de contact et d'information à la population est organisé pour:

- Constituer un centre d'information par lequel transite la communication de l'autorité vers la population ;
- Recueillir les sentiments, inquiétudes, demandes et attentes des citoyens.

La responsable du point de contact « population » au sein de notre commune est Mme S. TIMMERMANS :

Avant la coupure d'électricité : tél. : 061/21.03.33 – Email : [sabine.timmermans@herbeumont.be](mailto:sabine.timmermans@herbeumont.be), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Pendant la coupure d'électricité: Tél.: 061/41.47.37

**PERSONNE-RELAIS** : En cas de délestage, pendant la coupure d'électricité, il y aura une personne-relais par village, dont le rôle sera d'être le point de contact de la population en cas de problème très urgent – urgences médicales et/ou sécuritaires (appeler la cellule de crise, les secours, ...); d'être le point de contact avec la cellule de crise communale ; de relayer les demandes d'interventions urgentes des services de secours si des personnes se retrouvent sans aucune possibilité de contacter par elles-mêmes ces services.

- Pour Saint-Médard : Thierry MASSON, Les Pellières n° 3 à Saint-Médard
- Pour Martilly : Eliane WERNER, rue du Mont n° 51 à Martilly
- Pour Menugoutte : Véronique MAGOTIAUX, Menugoutte n° 1C à Menugoutte
- Pour Straimont : Bruno ECHTERBILLE, rue du Moulin n° 48 à Straimont
- Pour le village d'Herbeumont, le centre d'accueil fera office de personne-relais: responsable du centre d'accueil : Stéphane PUFFET, école communale, rue Lauvaux n° 29 à Herbeumont

## CENTRE D'ACCUEIL COMMUNAL:

En dernier recours, le centre servirait de centre d'accueil temporaire pour les personnes qui se trouveraient en situation précaire durant la coupure d'électricité annoncée, pour les personnes en attente d'une intervention des services de secours,...

Où? Au rez-de-chaussée de l'école communale d'Herbeumont, rue Lauvaux 29 à Herbeumont.

Quand? Pendant les heures de coupure d'électricité annoncée dans le cadre du délestage.

## **CONTACTS ET LIENS UTILES POUR PLUS D'INFORMATIONS**

**Point de contact « population » au niveau communal** : Mme S. Timmermans, tél. : 061/210.333, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, Email : [sabine.timmermans@herbeumont.be](mailto:sabine.timmermans@herbeumont.be), site internet communal : [www.herbeumont.be](http://www.herbeumont.be)

### **Informations et sensibilisation :**

- **SPF Economie** :
  - o Numéro d'information joignable tous les jours entre 9h et 17h : 0800/120.33
  - o Adresse mail : [info.eco@economie.fgov.be](mailto:info.eco@economie.fgov.be)
  - o <http://economie.fgov.be/fr/>
  - o [www.offon.be](http://www.offon.be)
- **SPF Intérieur** : [www.info-risques.be](http://www.info-risques.be)
- **Elia** : <http://www.elia.be/> et [www.pretpourlhiver.be](http://www.pretpourlhiver.be) (avec des indications de probabilité de délestage 5 jours à l'avance)
- **Portail Energie de la Région wallonne** : <http://energie.wallonie.be/fr/index.html?IDC=6018>

-----

### **Et si je suis agriculteur ?**

Il revient à chaque agriculteur concerné de prévoir des moyens techniques afin de pallier au manque d'électricité durant une coupure annoncée, ou de différer les tâches qui peuvent l'être.

### **Et si je suis propriétaire d'un hébergement touristique ?**

6

Il revient aux propriétaires de tels hébergements :

- De prévenir les locataires du risque de coupure d'électricité ;
- De prévoir un kit « de secours » qui permettra aux locataires de faire face en toute sécurité à la coupure d'électricité, comprenant par exemple, une lampe de poche pourvue de piles neuves, quelques bougies chauffe-plat munies de supports adéquats, une boîte d'allumettes ou un briquet, une trousse de premier soins, une fiche reprenant les numéros utiles en cas de problème ;
- De prendre contact avec les locataires avant et après la coupure d'électricité afin de veiller à la bonne extinction/remise en marche des différents appareils électrique de l'hébergement touristique.

### **Et si, pour des raisons de santé, je ne peux pas me passer d'électricité ?**

Dans le cas de personnes sous assistance respiratoire et qui font usage de bonbonnes à oxygène, nous vous invitons :

- D'une part, à contacter votre fournisseur. En effet, dans le contrat d'acquisition de ce type de matériel, une bonbonne d'oxygène de réserve est prévue. Il arrive que des patients la refusent. Il conviendrait, dans le cas présent, que ceux-ci la récupèrent ;
- D'autre part, à vous identifier auprès de l'administration communale en complétant et renvoyant le formulaire prévu à cet effet à la dernière page.

**Fiche d'identification individuelle**  
**Nécessité de disposer d'électricité pour raisons médicales**

A renvoyer à l'administration communale, à l'attention de :

Mme S. TIMMERMANS

Rue Lauvaux, 27

6887 Herbeumont

Email : [sabine.timmermans@herbeumont.be](mailto:sabine.timmermans@herbeumont.be)

Vous pouvez compléter cette fiche avec l'aide de votre médecin généraliste si nécessaire.

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Numéro(s) de téléphone/GSM :	
Date de naissance :	Sexe :

Pour quel motif l'électricité vous est indispensable (type d'appareil) ?

Nombre d'heures d'autonomie sans électricité ?

Le cas échéant, date programmée de fin du traitement nécessitant un appareil électrique ?

Avez-vous une alternative si vous êtes prévenu(e) la veille ? OUI / NON

Si oui, laquelle ?

Avez-vous la possibilité de vous rendre chez des proches ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ?

Disposez-vous d'un moyen de transport pour vous déplacer ? OUI / NON

Si oui, lequel (véhicule propre, transport par un proche, etc) ?

Êtes-vous en mesure de vous déplacer seul ? OUI / NON

Autres remarques?





## QUELQUES CONSEIL DE BASE POUR BIEN VIVRE LA COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

- Prévoyez un kit d'urgence de base pour la maison qui pourrait contenir par exemple :
  - Une petite pharmacie pour les blessures du quotidien (pansements, compresses, désinfectant, antidouleurs, ...)
  - Une lampe de poche à manivelle (si c'est une lampe à piles, prévoir des piles neuves de rechange)
  - Si vous utilisez des bougies, prévoyez un briquet ou des allumettes et **faites bien attention à l'usage des bougies, prévoyez les supports adéquats afin d'éviter tout risque d'incendie**
  - Un couteau suisse multifonctions
  - Une radio à piles et des piles neuves de rechange
  - Quelques bouteilles d'eau potable (en cas de coupure d'électricité prolongée, le débit de l'eau pourrait être fortement perturbé)
  - Une liste de numéros utiles

Ce kit d'urgence peut servir en toute circonstances... placez-le dans un endroit accessible de la maison et n'hésitez pas à revoir le contenu de votre kit et à remplacer les objets déjà utilisés.

- En prévision d'une coupure d'électricité annoncée :
  - Préparez quelques couvertures
  - Prévoyez l'accès facile à votre kit d'urgence
  - Préparez un repas froid – des boissons
  - Des livres, jeux... afin d'occuper les enfants
  - Installez-vous de préférence dans une seule pièce et évitez le plus possible d'utiliser les escaliers

Soyez solidaires, pensez aux personnes isolées !